



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} DECEMBRE 2016

COMMUNE DE GARDANNE

Convoqué le vendredi 25 novembre 2016

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Lepoittevin Clément

OBJET : **VOTE D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS**
"PASSION GARDANNE"

MEI Roger	
PRIMO Yveline	
LA PIANA Jean-Marc	Procuration
PONA Valérie	
BASTIDE Bernard	
NERINI Nathalie	
MENFI Joseph (dit Jeannot)	
ARNAL Jocelyne	
PORCEDO Guy	Procuration jusqu'à la question n° 08
MASINI Jocelyne	Procuration
PONTET Anthony	Procuration
LAFORGIA Christine	
JORDA Claude	
GUIDINI-SOUCHE Johanne	Procuration
PARDO Bernard	Procuration
KADRI Zahia	
PARLANI René	Absent
BARBE Françoise	Procuration
TOUAT Didier	
SEMENZIN Véronique	Procuration
BRONDINO Maurice	
GAMECHE Samia	
VIRZI Antoine	
BUSCA-VOLLAIRE Céline	
BAGNIS Alain	
MUSSO Alice	
SBODIO Claude	
GARELLA Jean-Brice	
MARTINEZ Karine	Procuration
RIGAUD Hervé	
BIGGI-CONTI Marlène	
AMIC Bruno	
APOTHELOZ Brigitte	Procuration
BALDO Antonio	
LEPOITTEVIN Clément	

Nombre total de conseillers	:	35
Présents à la séance	:	24 jusqu'à la question n° 08 puis 25
Nombre de pouvoirs	:	10 jusqu'à la question n° 08 puis 09
Absent à la séance	:	01

Conseil Municipal du jeudi 1^{er} décembre 2016 - Délibération n° 12 - Secteur Subventions -

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

L'association des Commerçants "Passion Gardanne" a formulé une demande de subvention. Je vous propose de faire droit à sa demande et de lui octroyer une subvention dont le montant pourrait être fixé comme suit :

✎ 400 euros pour l'Association des Commerçants "Passion Gardanne"

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, (Monsieur Rigaud ne prend pas part au vote), l'adopte et le convertit en délibération,

DECIDE :

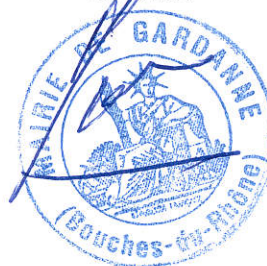
ARTICLE 1 : De voter la subvention suivante :

✎ 400 euros à l'Association des Commerçants "Passion Gardanne"(Union Commerciale de Gardanne) (aide à la relance de l'Association pour la revitalisation du Centre Ville)

ARTICLE 2 : Que les crédits sont prévus au Budget Communal.

Le Maire de Gardanne,
Roger MEI

SIGNE



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : 13 DEC. 2016

AFFICHEE LE :

13 DEC. 2016

A/R PAR LA SOUS PREFECTURE EN DATE DU :

13 DEC. 2016